

*Initiatives ministérielles***QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS**

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, si la question n° 388 pouvait être transformée en ordre de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre que la question n° 388 soit transformée en ordre de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

[Texte]

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question n° 388—**M. Nunziata:**

Depuis le 7 juin 1988, combien d'employés du Service correctionnel du Canada ont été nommés ou promus sans concours et dans chaque cas *a)* quels sont les noms de ces employés, *b)* de quels groupes et niveaux faisaient-ils partie auparavant, *c)* à quels groupes et niveaux ont-ils été promus ou nommés?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

M. Cooper: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Mme le vice-président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*.

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, l'avis de motion n° P-31 portant production de documents, inscrit au nom du député de Kingston et les Îles, est jugé recevable par le gouvernement. Les documents demandés sont déposés immédiatement.

LA DÉFENSE NATIONALE

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie des documents ventilant le coût total du déploiement des Forces canadiennes à Oka, au Québec, qui sont intervenues à la demande du procureur général du Québec, conformément à l'article 277 de la Loi sur la défense nationale.

M. Cooper: Je demande que toutes les autres motions portant production de documents soient reportées.

Mme le vice-président: Les autres motions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR LES PÊCHES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 11 décembre, de la motion de M. Valcourt (Madawaska—Victoria): Que le projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. George Proud (Hillsborough): Madame la Présidente, c'est avec grand plaisir que je prends la parole au sujet du projet de loi C-74. C'est un honneur d'en parler parce que, outre les habitants de ma circonscription de Hillsborough, ce projet de loi touche tous les résidents de l'Île-du-Prince-Édouard et beaucoup de Canadiens qui travaillent dans l'industrie de la pêche.

La pêche a beaucoup changé ces dernières années. Je suis convaincu que dans les prochaines années le changement continuera de caractériser cette industrie. Beaucoup de ces changements ont été et demeureront douloureux. Divers rapports comme le rapport Kirby, le rapport Harris et le rapport Haché, et leurs recommandations, en témoignent. La Chambre et l'autre endroit se sont aussi penchés sur la pêche et ont cherché à faire des recommandations à ce gouvernement.

Le projet de loi à l'étude répond essentiellement à certaines de ces recommandations. Il augmenterait considérablement les sanctions imposées dans les cas d'infractions à la Loi sur les pêches, comme les rejets en mer ou les faux renseignements sur le poisson, la pêche dans des endroits clos ou les dommages causés à l'habitat du poisson.

Dans le cadre d'une étude menée par le ministère des Pêches et des Océans sur la gestion du poisson de fond dans la région de Scotia-Fundy sur la côte est, le groupe de travail Haché a révélé que les amendes maximales